Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260305-CC_2026_35-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 5 mars, le Conseil communautaire, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 27 février, s'est réuni en session ordinaire à Montfort-sur-Meu, sous la présidence de Christophe MARTINS, Président.

Étaient présents :
Elisabeth ABADIE, Michel HALOUX, Régine LEFEUVRE, Jean RONSIN, Joseph THÉBAULT, Stéphane PAVIOT, Marie GUEGUEN, Yoan AUBERT, Isabelle OZOUX, Michel BARBÉ, Chrystèle BERTRAND, Christophe MARTINS, Yannick BRÉ, Sylvie PINAULT, Fabienne BONDON, Jean-Luc BOURGOGNON, Fabrice DALINO, Delphine DAVID (*à partir de 20h20*), Christine FAUCHOUX, Marcelle LE GUELLEC, Yannick FOUVILLE, Anne-Sophie PATRU, Séverine BETHUEL, Loïc BOISGERAULT, Brigitte BERRÉE, Bruno DUTEIL (*jusqu'à 21h10*), Yves TERTRAIS.

Excusés avec pouvoir : Frédéric DESSAUGE à Delphine DAVID, Christophe LEDUC à Séverine BETHUEL.

Excusés : Véronique MARIE, Zoé HERITAGE, Thierry TILLARD.

La séance est ouverte à 20h00
Joseph THEBAULT est élu secrétaire de séance
Nombre de conseillers : 32
En exercice : 32
Présents : 27 (*jusqu'à délibération n°CC/2026/31*) puis 26
Pouvoirs : 2
Votants : 29 (*jusqu'à délibération n°CC/2026/31*) puis 28
Quorum : 17

HABITAT - CONSTRUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A NEOTOA - OPERATION 5 RUE DE ROMILLE A PLEUMELEUC -

N° Délibération CC/2026/35

EXPOSE DES MOTIFS
Dans le cadre de sa politique en faveur de l'habitat, Montfort Communauté a décidé d'apporter son soutien financier à la construction de Logements Locatifs Sociaux (LLS).

Pour rappel, le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine a mis en place en 2013 une aide spécifique pour la création de logements sociaux qui appelle les collectivités locales à participer à hauteur de 20% minimum du montant de l'aide accordée par le Département par logement, tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260305-CC_2026_35-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

Type de produit Aide forfaitaire au logement nouvellement agrée	Centre-bourg historique	Hors centre-bourg
PLU neuf – PLUS construction-démolition	1 800 €	1 400 €
PLUS acquisition -amélioration	2 800 €	2 400 €
PLAI neuf – PLAI structures (hors FJT et Foyers de jeunes actifs	2 800 €	2 400 €
PLAI acquisition-amélioration	3 800 €	3 400 €
PLAI adapté	4 000 €	3 000 €

Montfort Communauté est sollicitée par NEOTOA, maître d'ouvrage dont le siège social est situé au 41 boulevard de Verdun à Rennes, pour le versement d'une subvention de 21 000 € pour l'opération de 10 logements locatifs collectifs sociaux, en centre-bourg historique, réalisée à PLEUMELEUC.

Le montant de la subvention de Montfort communauté est détaillé ci-après :
- 7 PLUS x 1 800 € = 12 600 €
- 3 PLAI x 2 800 € = 8 400 €

Le montant total de la subvention est versé au bénéficiaire sous conditions de réception de l'ordre de service prescrivant le démarrage des travaux et du procès-verbal de réception des travaux.

La décision d'attribution devient caduque si le versement n'est pas sollicité, dans un délai d'un an à compter de la date d'attribution.

Les actions de communication entreprises par le bénéficiaire de cette subvention devront mentionner que l'opération a été réalisée avec le soutien financier de Montfort Communauté.
Le logo de Montfort Communauté devra être apposé sur tous les supports d'information et de communication (panneau de chantier, invitations, dossier de présentation ou toute autre signalétique appropriée).
Montfort Communauté devra être préalablement informée des évènements liés à cette opération (pose de la 1ère pierre, inauguration...).

En cas de non-réalisation, de réalisation partielle de l'opération ou de réalisation non-conforme à l'objet de l'opération, la présente décision sera annulée et le montant des versements sera remboursé par son bénéficiaire de la présente décision.

VISAS ET CONSIDERANTS

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du Conseil Communautaire du 21 février 2013 pour la mise en place d'une participation locale dans le cadre des aides à l'habitat du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine,
Vu la délibération du Conseil communautaire du 28 avril 2022 afférente à la participation au financement de la création des logements abordables,
Vu la délibération du Conseil Communautaire du 11 juillet 2024 relative à la modification des aides de l'EPCI à la création de logements sociaux,
Vu le projet de convention d'objectifs en faveur de la création de logements locatifs sociaux annexé à la présente délibération,
Considérant les règles appliquées aux aides du Département dans le cadre de leur politique de l'habitat.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260305-CC_2026_35-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- valide l'attribution d'une subvention de 21 000 € à NEOTOA permettant la création de 10 logements locatifs collectifs sociaux (7 PLUS et 3 PLAI) en centre-bourg historique situés 5 rue de Romillé sur la commune de PLEUMELEUC dans les conditions exposées ci-dessus ;
- autorise le Président à signer la convention d'objectifs afférente à cette opération et à tous documents relatifs à ces versements.

Certifié exécutoire par le Président,
Signé : Le Président, Christophe MARTINS

LE PRÉSIDENT,
Christophe MARTINS

Le secrétaire de séance,

MONTFORT COMMUNAUTÉ
ILLE-ET-VILAINE

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260305-CC_2026_35-DE